

Une nouvelle carte de réduction pour les TER du Grand Est

✂ CATHERINE FREY | REIMS | 17/10/2021



Des demi-tarifs pour tout le monde mais plus

de -70% le week-end... Voici les plus et les moins des nouvelles mesures adoptées par le Grand Est.

L'essentiel

Le conseil régional du Grand Est a voté, jeudi, la mise en place d'une carte de réduction unique, offrant une réduction de 50 % sur l'ensemble des trajets réalisés sur le réseau TER du Grand Est. Une carte qui existe déjà dans les Hauts de France.

Cette carte sera disponible à partir du 1er mars 2022. Elle sera vendue au tarif de 20 euros (1 euro pour les jeunes).

Il a aussi été décidé d'augmenter les tarifs des billets (+4 %) et des abonnements (+4 ou +5 % selon la formule).

Du mieux et du moins bien. *«Une simplification pour la région Grand Est et la SNCF globalement défavorable aux usagers.»* C'est ainsi que François Giordani, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) du Grand Est, résume les nouvelles mesures que vient d'adopter le conseil régional. *«La création d'une carte de réduction unique va surtout servir à faire des économies alors que*

certaines catégories d'usagers vont y perdre.» L'augmentation des tarifs n'est pas non plus du goût de la fédération: «Il n'y en avait pas eu ces dernières années alors nous pouvons la concevoir. En revanche, nous avons toujours dit que toute augmentation devait s'accompagner d'une amélioration du service, or ce n'est pas vraiment le cas.» Enfin, les représentants des usagers regrettent l'absence de concertation avant les prises de décision: «Nous demandons une nouvelle fois, à être associés en amont des décisions pour éviter de nous retrouver devant le fait accompli, ainsi que l'ensemble des usagers que nous représentons.»

Il y a tout de même de bonnes nouvelles dans ces mesures votées jeudi dernier. Voici en résumé les points positifs, et les moins bons.

Les nouveaux avantages

La carte de réduction unique que le Grand Est met en place à compter du 1er mars prochain offrira une réduction de 50% sur tous les billets de TER (aujourd'hui c'est -30% pendant la semaine pour les adultes). Elle sera aussi moins chère: 20euros au lieu de 30 et seulement 1euro pour les moins de 26ans (contre 15euros). Avec une prévente à 15euros à partir du 15 février.

Lire aussi

Ligne Laon/Paris, les dysfonctionnements toujours nombreux

À partir du 1er mars, les abonnés annuels (à paiement mensuel) pourront bénéficier de la réduction de 50% sur les autres trajets que celui pour lequel ils paient l'abonnement sans avoir besoin d'acheter la carte de réduction. Ce sera aussi le cas pour les abonnements scolaires à partir de la rentrée de septembre. Les salariés qui télétravaillent pourront avoir un abonnement à tarif réduit (lire par ailleurs).

Lire aussi

L'abonnement TGV jugé toujours trop cher

D'ici janvier, 20 trains supplémentaires entre Charleville et Givet sont annoncés: 3 de plus en semaine, 2 en plus le samedi, 3 en plus le dimanche. Le tout accompagné d'une offre cadencée à l'heure toute la journée en semaine, avec un renfort à la demi-heure lors des heures de pointe (vers Charleville-Mézières) et un cadencement toutes les 2 heures le week-end. Dès l'été prochain, il est prévu des dessertes supplémentaires le week-end vers Givet pour favoriser le tourisme.

De nouveaux forfaits télétravail

La Région Grand Est lance, à partir du 15 novembre, un abonnement télétravail spécifique à la semaine qui sera rentable à partir d'un aller et retour par semaine. La formule permettra de bénéficier de la prime employeur.

Les Hauts-de-France ont choisi de s'adapter aux nouveaux rythmes de travail en proposant, depuis le 1er mai dernier, un abonnement dix trajets qui va permettre aux usagers de choisir dix trajets réguliers sur trente jours avec une réduction de 67 % sur le tarif habituel. Lui aussi est remboursable par l'employeur à hauteur de 50 %.

L'offre télétravail sur les abonnements TVG, présentée cet été, a permis de réduire l'effort financier des usagers. C'est le cas pour les Rémois qui n'ont plus à payer 496 euros par mois s'ils peuvent se permettre d'aller à Paris seulement quatre jours par semaine. Le coût passe alors à 297 euros (à moitié finançable par l'employeur), ce qui fait une économie d'environ 1 200 euros par an.

Ce qui est moins bien

Les anciennes cartes offraient une réduction de 70% le week-end, c'est désormais 50% maximum. Trois accompagnateurs étaient permis avec la même réduction, il n'y en aura plus qu'un seul. Les billets mini-groupe ainsi que les carnets de 10 tickets doivent être supprimés au profit de la nouvelle carte (et ce dès le 1er janvier). La suppression des fiches horaires papier est à l'étude. Enfin, le prix des billets va augmenter de 4% ainsi que celui des abonnements.